

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Dazibao Expositions / FCD DAZIBAO



ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes et locations d'expositions conclues entre le vendeur FCD Dazibao et ses client. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le vendeur.

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente et de la location d'expositions culturelles.

ARTICLE 2 - COMMANDES

Toute commande doit être passée par écrit (email, courrier, bon de commande) et confirmée par le vendeur. Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la commande.

la commande ne sera considérée comme définitive qu'après confirmation écrite du vendeur et réception du paiement ou de l'acompte. Pour les collectivités ou établissements publics la commande ne sera validé qu'à reception d'un bon d'engagement officiel. Le vendeur se réserve le droit d'annuler toute commande en cas de non-paiement ou d'information incomplète.

Toute modification de commande doit être notifiée par écrit et acceptée par le vendeur. Les modifications peuvent entraîner des frais supplémentaires et/ou un ajustement des délais de livraison.

ARTICLE 3 - PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués en euros. Ils sont valables pour la durée indiquée sur le devis. Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les commandes confirmées ne seront pas affectées par ces modifications.

Le paiement peut être effectué par virement bancaire ou via la plateforme Chorus Pro.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 4 - LIVRAISON ET RETOUR

Les expositions sont livrées par transporteur à l'adresse indiquée par le client. Les frais de livraison sont à la charge du client sauf mention contraire. Le vendeur s'engage à livrer les expositions dans les délais convenus, sous réserve de force majeure.

Le client doit vérifier l'état de l'exposition à la réception et noter toute anomalie sur le bon de livraison. Toute réclamation doit être faite par écrit dans les 3 jours suivant la réception à l'adresse dazibaoexpo@gmail.com.

Pour les locations, le client est responsable du retour de l'exposition dans les délais convenus. L'exposition doit être retournée dans son emballage d'origine et en parfait état. Tout retard ou dommage sera facturé au client.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉS

Le client est responsable de l'exposition dès sa réception jusqu'à son retour. Toute détérioration, perte ou vol sera facturée au client. Le client s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques de détérioration, perte ou vol de l'exposition pendant la durée de la location, avec une couverture minimale de 1 500 euros. Le vendeur s'engage à livrer l'exposition dans les délais convenus et en bon état. Le vendeur n'est pas responsable des dommages indirects ou consécutifs résultant de l'utilisation de l'exposition.

ARTICLE 6 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la réception de l'exposition. Les frais de retour sont à la charge du client. Le droit de rétractation ne s'applique pas aux expositions personnalisées ou conçues sur mesure. Une rétractation n'est pas possible si l'exposition a été présentée au public.

ARTICLE 7 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les expositions restent la propriété intellectuelle du vendeur. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable du vendeur. Le client s'engage à ne pas modifier, altérer ou utiliser les expositions à des fins autres que celles convenues. En cas de violation de la propriété intellectuelle, le vendeur se réserve le droit de poursuivre le client en justice.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (événements imprévisibles et insurmontables tels que catastrophes naturelles, grèves, guerres, etc.), le vendeur ne pourra être tenu responsable des retards ou de l'impossibilité de livrer les expositions. Les parties conviennent de se consulter pour trouver une solution amiable en cas de force majeure.

ARTICLE 9 - LITIGES

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux de Béziers seront seuls compétents pour trancher tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV. Avant de recourir aux tribunaux, les parties s'engagent à tenter une médiation avec un médiateur agréé.

ARTICLE 10 - MODIFICATION DES CGV

Le vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications seront applicables dès leur publication sur le site web du vendeur et seront communiquées aux clients par email. Les commandes en cours ne seront pas affectées par les modifications des CGV.